

Prévenir le risque incendie dans les massifs forestiers

La préfecture de Haute-Corse a présenté aux socioprofessionnels le dispositif qu'elle entend mettre en place pour la saison à venir. Objectif : éviter de nouveaux mouvements de grogne en cas d'arrêt de fermeture

Limiter l'impact d'un aléa météorologique : la mission est difficile à remplir. Elle est tout aussi difficile à expliquer. C'est pourquoi la préfecture de Haute-Corse a essayé de faire, hier à Bastia, lors d'une réunion consacrée à la campagne Feux de forêts 2018.

Autour de la table : services de l'État, sapeurs pompiers et socioprofessionnels concernés par les mesures de fermeture susceptibles d'être prises sur les six massifs forestiers du département en cas de risque incendie. Premier objectif poursuivi par la préfecture : faire le bilan de la saison 2017. Marquée par une sécheresse d'une intensité exceptionnelle - la plus grave depuis la grande canicule de 2003 - celle-ci a amené les autorités à multiplier les arrêtés interdisant la circulation à l'intérieur des massifs.

Plus de vingt jours d'interdiction

L'accès au Fango, à la forêt



L'accès au Fango, à la forêt de Bonifato et à l'ouest des Agriate a été interdit pendant plus de vingt jours l'an dernier. /PHOTO CHRISTIAN BUFFA

de Bonifato et à l'ouest des Agriate a été ainsi interdit pendant plus de vingt jours sur l'ensemble de la saison. Au grand dam des hôteliers et autres socioprofessionnels de ces zones, dont le chiffre d'affaires a pâti de ces mesures de sécurité et qui n'ont pas manqué de montrer leur mécontentement.

Pour éviter que semblable scénario ne se rejoue en

2018, les pouvoirs publics ont multiplié, depuis janvier, les réunions techniques et les visites de terrain. "Nous avons fait un travail d'analyse très minutieux pour déterminer tout ce que l'on pouvait améliorer sur le terrain, explique Jérôme Seguy, le sous-préfet de Calvi. Nous allons notamment mettre en place une signalétique très simple aux abords des mas-

sifs pour que les publics sachent lorsque ceux-ci sont accessibles ou non."

Le retour d'expérience de la saison passée a conduit également les autorités à des aménagements ponctuels sur les massifs. Dans le Fango, le départ de la zone de fermeture a été légèrement déplacé, depuis le Ponte-vecchio jusqu'au hameau de Tuarelli. Mais dans l'en-

semble, le dispositif de sécurité reste le même qu'en 2017 : un arrêté préfectoral permanent permettant une fermeture des massifs à chaque fois que Météo France estime que le danger d'incendie et de feux de forêts est de niveau "très sévère" ou "exceptionnel".

"Notre objectif est d'essayer de limiter l'impact de ces mesures de sécurité sur le travail des socioprofessionnels mais tout en restant fidèles à un objectif de protection, poursuit Gérard Gavory, le préfet de Haute-Corse. Nous avons fourni toutes les informations techniques nécessaires pour nous faire comprendre et je crois que, dans l'ensemble, notre démarche a été comprise."

"Pas d'alternative à la fermeture"

Du côté des socioprofessionnels, on dit comprendre la gravité du danger incendie mais on déplore l'absence d'alternatives à la fermeture, surtout du côté des Agriate,

où les 21 jours de fermeture de l'an dernier sont très mal passés.

"Les pouvoirs publics se déterminent en fonction de la loi, nous parlons de lignes rouges à ne pas franchir et nous expliquons qu'on ne peut rien changer, déplore Bruno Mistrali, gérant d'un camping à Saleccia. Je fais partie des gens les plus durement touchés par les mesures de fermeture mais je suis obligé d'admettre qu'en matière de sécurité, on se montre rarement trop prudent. Nous essayons néanmoins de trouver des solutions alternatives à la fermeture mais, pour l'heure, force est de constater que l'on n'a rien trouvé."

La meilleure solution, tout le monde en convenait hier, serait que la météo se montre plus clémente que l'an passé et qu'on évite une nouvelle sécheresse d'ampleur. À la préfecture on assure être "très attentif", à la situation hydrique du département. Mais de ce point de vue, rien n'est jamais certain.

PIERRE NEGREL